

exiger que les intéressés se rencontrent et ne se séparent pas avant d'avoir conclu un accord, pour que, dans l'intérêt national, le transport des marchandises par le port de Montréal reprenne à plein.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots à l'appui de cette motion d'urgence. Je suis de l'avis du député d'Okanagan-Revelstoke et du député de Kamloops quant aux répercussions d'une telle situation sur les fructiculteurs de la Colombie-Britannique et sur certains autres producteurs de denrées primaires. Ce sont les producteurs de fruits qui s'en ressentent le plus, et le plus vite, car ils ne peuvent s'adapter à certaines circonstances particulières comme d'autres producteurs de denrées primaires, notamment dans l'industrie.

Les télégrammes que j'ai reçus témoignent de l'inquiétude grandissante qu'éprouvent à ce sujet bon nombre des gens que nous avons l'honneur de représenter. J'aimerais donc consigner au compte rendu le texte d'un télégramme qu'on m'a envoyé et qu'on a aussi fait parvenir à des préopinants. Ce télégramme se lit ainsi:

Ralentissement travail ports Saint-Laurent et supplément 25 p. 100 imposé par compagnies de navigation concernant tarif-marchandises maritime menace faire subir pertes nos producteurs désorganiser programmes d'expédition et imposer lourd fardeau financier supplémentaire pour importateurs britanniques souffrant déjà dévaluation livre sterling.

Veillez consulter ministres Agriculture et Travail pour mesures appropriées car paralysie complète ports Saint-Laurent pourrait entraîner annulation nos commandes fermes et sérieuses pertes pour nos exportateurs canadiens.

Eric W. Moore, directeur général,
B.C. Tree Fruits Ltd.

● (12.10 p.m.)

Depuis que j'ai reçu ce télégramme, les intéressés sont plus inquiets que jamais. J'ai discuté de la question avec le ministre du Travail et ses fonctionnaires, ainsi qu'avec le ministre de l'Agriculture. Comme cet arrêt touchera plus sérieusement les producteurs agricoles, surtout à cette époque-ci de l'année, et qu'on perdra peut-être des débouchés établis en Grande-Bretagne, au cours des années, surtout pour Noël et la période d'hiver, j'exhorte les ministres en cause à réunir les parties intéressées et à régler ce conflit dans l'intérêt du pays.

M. Robert McCleave (Halifax): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots à ce sujet car, comme l'a déjà dit le député de Saint-Jean-Albert, les habitants de Saint-Jean et d'Halifax s'inquiètent de l'attitude

[L'hon. M. Fulton.]

adoptée à ce sujet. Je crains qu'une initiative assez grave du gouvernement ne se soit retournée contre lui. Nous rappelons tous qu'en juin dernier, la Chambre a adopté le bill n° C-215 qui a réglé le différend entre les débardeurs et la fédération des armateurs à Montréal. Toutefois, en vertu d'une des dispositions du projet de loi—et, à mon avis, c'est la cause des difficultés actuelles et de la crise qui sévit dans le port de Montréal et dans d'autres ports du Saint-Laurent—le commissaire devait faire rapport sur certains problèmes. A l'époque, le député d'Ontario avait signalé que l'on s'écartait ainsi sérieusement de la procédure établie dans le domaine des relations ouvrières en imposant une formule aux parties en cause au lieu de leur soumettre des propositions qu'elles pourraient toutes deux étudier et sur lesquelles elles pourraient s'entendre grâce au procédé normal de la négociation collective.

Ce qui n'inquiète, c'est que le rapport Picard se rapporte manifestement non seulement à la situation à Montréal mais aussi à celle qui existe dans d'autres ports canadiens, y compris celui j'ai l'honneur de représenter au Parlement. Nous savons trop bien que notre activité maritime a périclité au cours des ans et que nous trouvons dans une situation grave. Je ne voudrais pas que cette activité soit affectée ou aggravée par l'épreuve que nous subissons, en tant que nation, dans le port de Montréal.

Malgré tout le respect que j'ai pour son rang et sa déclaration d'hier, je demanderais au ministre d'avouer maintenant à la Chambre qu'il a tort et de se dire prêt à utiliser l'énorme prestige de son poste pour réunir les deux parties en sa présence au lieu de les reconstruire séparément ou de charger ses fonctionnaires de les recevoir. Il devrait reconsidérer la situation pour voir si l'on ne pourrait pas la régler à la satisfaction de deux parties.

Le député de Kamloops a proposé de former une équipe ministérielle qui travaillerait à résoudre ce problème, mais je ne crois pas qu'il ait inclus dans cette équipe le ministre des Transports. Pourtant, les problèmes des transports sont, dans une grande mesure, au centre de la question autant que le différend ouvrier plus immédiat dont nous sommes saisis.

Encore une fois, j'espère que le ministre consentira à changer d'avis pour éviter une bataille sanglante à propos du sujet en contestation à Montréal entre employeurs et employés, et pour que toute divergence d'opinions quant au rapport Picard soit aplanie parce que tôt ou tard tous les autres ports canadiens en subiront le contrecoup.